

dossier
de **p**resse

Facile **A** Lire et à **C**omprendre

Lancement du site officiel
www.autisme.gouv.fr

le 30 novembre 2016
au Pan Piper
2-4 impasse Lamier, 75011 Paris

CONTACT PRESSE

01 40 56 85 57 • 01 40 56 50 35
cab-phe-presse@sante.gouv.fr



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES
HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE
CONTRE L'EXCLUSION

Edito



Un grand nombre d'individus a encore des préjugés envers les enfants et les adultes autistes.

Les troubles du spectre de l'autisme sont des troubles neurologiques qui se manifestent avant l'âge de 3 ans par des difficultés à communiquer et à entrer en relation avec les autres.



Ces préjugés ont des conséquences sur le quotidien des personnes autistes.

Les préjugés sont des jugements que l'on a sur des personnes, sans vraiment les connaître.

Ils viennent d'un manque d'informations claires et précises.



Le Président de la République a décidé de créer un site internet sur l'autisme, dans le cadre du 3^{ème} Plan autisme 2013-2017.

Ce site internet permettra de donner des informations claires et précises,

- sur le trouble du spectre de l'autisme
- sur les diagnostics
- sur les différentes formes d'accompagnement.



Ce projet a réussi.

Il fait partie de la grande campagne d'information sur l'autisme.

Cette campagne doit permettre de combattre sans relâche les discriminations subies par les personnes autistes.

La discrimination, c'est le fait de moins bien traiter une personne par rapport aux autres.

Les personnes autistes doivent trouver leur place dans la société et s'épanouir dans leurs projets professionnels et personnels.



Ce site internet a été créé avec les associations pour répondre aux attentes et aux questions des familles touchées par l'autisme.

Elles sont les mieux placées pour en parler.

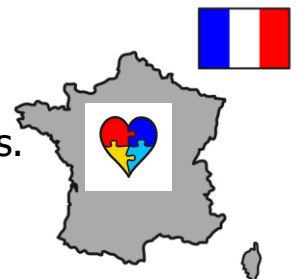
Un grand nombre de personnes a participé à ce projet en partageant leurs expériences et leurs connaissances sur l'autisme.



Mon souhait, c'est que ce site renforce un mouvement positif sur l'autisme en France, en cassant les stéréotypes et en brisant les tabous.

Les stéréotypes sont des opinions toutes faites sur des personnes.

Donnons toute leur place aux personnes autistes pour une société plus ouverte, plus riche, plus variée !



Pourquoi le site www.autisme.gouv.fr ?

Le site donne de nombreuses informations sur l'autisme.

Beaucoup de personnes ne connaissent pas l'autisme et les origines de ce handicap.

Certaines personnes ne savent pas comment accompagner les enfants et les adultes autistes.

Certaines personnes pensent que la famille est responsable.

D'autres personnes considèrent l'autisme comme une maladie psychiatrique.

Ce site est destiné à informer le grand public, les enfants et les adultes autistes et leurs familles et à améliorer les connaissances générales sur ce handicap.

Ce site a pour but de :

- Faire connaître l'autisme
- Présenter des bonnes pratiques
- Donner une information scientifique
- Lutter contre les préjugés
- Aider à accompagner les personnes autistes

Une promesse du Président de la République

Ce site a été présenté en Conseil des Ministres le 2 mai 2013.

Un budget de 300 000 euros a servi pour réaliser le site.

Le site www.autisme.gouv.fr fait partie d'une grande campagne de communication sur l'autisme « Dis-moi Elliott ». La campagne a été diffusée du 30 mars au 12 avril 2016.

Cette campagne de publicité présentait :

- Un film d'une minute diffusé dans 200 salles de cinéma en France
- Un mini-site internet dismoielliott.fr qui permet aux personnes de ressentir les handicaps et les difficultés des autistes.

Un site réalisé par de nombreuses personnes

Le site a été réalisé par :

- Des personnes du comité de suivi sur l'autisme
- Des représentants des personnes autistes
- Des représentants des familles
- Des scientifiques
- Des représentants du ministère des affaires sociales et de la santé
- Des directeurs de recherche et de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)



Les pictogrammes utilisés sur ce document proviennent tous de la banque de pictogrammes espagnols ARASAAC.

« © European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe. »
Plus d'informations sur www.inclusion-europe.org